

MAIRIE DE NORMANVILLE

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2008</p> |
|--|

L'an deux mille huit, le 24 avril, le conseil municipal de NORMANVILLE dûment convoqué le 16 avril 2008 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Madame Claudine COUVRAT,
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,
Monsieur Eric LANDAU,
Madame Maryvonne DIVETOT,
Madame Caroline DUGUAY,
Madame Viviane HUYGHE,
Monsieur Patrick LECLERC,
Monsieur Régis PETIT,
Madame Véronique PICARD,
Monsieur Alain SIMARD,
Madame Antonia TAUPIN.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES

Madame Marie HEDOUIN,
Madame Nicole CAMILLERI. (Pouvoir donné à Madame COUVRAT Claudine)

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres Présents ou représentés: 14
Nombre de Membres Votants : 14

-oOo-

La séance est ouverte à 20 h 30.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">APPROBATION DU COMPTE-RENDU</p> |
|---|

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Eclairage public

Ordre du jour : fermeture de l'éclairage public de 01 h à 4 h dans le cadre de la démarche développement durable entreprise par la commune.

La décision n'a pas été prise. Monsieur le Maire demande de se renseigner auprès de la commune de Guichainville et d'E.D.F. afin d'effectuer une comparaison de prix si l'éclairage public est éteint la nuit.

Secours Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure – S.D.I.S.

La prochaine vérification des bouches d'incendie aura lieu en mai/juin 2008. Suite au dernier passage, 4 bornes sont à vérifier par la société VEOLIA.

DELIBERATIONS

○ DB2008.005-a – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Annule et remplace la délibération du 14 mars 2008

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; dans la limite de 1000 €uros,
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; dans la limite de 10 000 €uros
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; dans la limite de 10 000 €uros,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour toutes actions en référées et plus généralement toutes procédures d'urgence dans les cas définis par le conseil municipal ; dans la limite de 10 000 €uros,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ; dans la limite de 10 000 €uros,
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de

signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; dans la limite de 10 000 €uros,
- D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; **dans** la limite de 10 000 €uros,
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

○ **DB2008.008 – Versement des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions aux conseillers municipaux

Commune de Normanville – Entre 1000 à 3499 habitants Taux maximum 6%

Madame CAMILLERI Nicole percevra 4.20 % de l'indice Brut 1015

Monsieur PETIT Régis percevra 6 % de l'indice Brut 1015

○ **DB2008.012-a – Désignation des délégués SICOSSE**

Annule et remplace la délibération du 14 mars 2008.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des récentes élections municipales, il convient en application des statuts du Syndicat, de nommer un délégué et deux suppléants.

Désignation :

- **Délégué** :

Véronique PICARD née le 13 juin 1970 – Domicile : 70, domaine des Pêcheurs 27930 NORMANVILLE,

- **Suppléants** :

Patrick LECLERC né le 2 décembre 1951 – Domicile : 7 domaine de la Pommeraie 27930 NORMANVILLE.

&

Antonia TAUPIN née le 5 juin 1963 – Domicile – 12, chemin du Châtaignier 27930 NORMANVILLE

○ **DB2008.028 – Maintenance de la signalisation lumineuse tricolore à CAER-NORMANVILLE**

Les membres du Conseil Municipal acceptent le contrat de maintenance de **FORCLUM Haute Normandie** pour la signalisation lumineuse tricolore du carrefour de Caër Normanville

Les membres du Conseil municipal donnent mandat à Monsieur VIVIER, Maire de Normanville à signer la convention de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore de Caër-Normanville.

COMpte Rendu Des Commissions Et Reunions

- **Commission travaux**

- Monsieur COLLAS, Adjoint aux travaux donne le comparatif des 2 contrats de maintenance des feux tricolores de Caër. Après cette comparaison, les élus décident d'adopter le contrat de la Société FORCLUM avec 2 visites de contrôle par an et les frais de réparations en sus.
- Le jeune effectuant un Travail d'Intérêt Général (TIG) commence lundi 28 avril 2008.
- Monsieur COLLAS demande l'accord à l'assemblée d'acheter une tondeuse et une remorque. 2 000 €uros prévus à la ligne budgétaire d'investissement. Les membres du Conseil Municipal acceptent cette demande.
- Un courrier a été envoyé au Service de déchets verts de la Communauté d'Agglomération d'Evreux pour obtenir une mise à disposition d'une benne pour effectuer le ramassage de l'herbe après la tonte des espaces verts de la commune.
- Monsieur COLLAS informe les élus qu'une benne pour mettre les branches d'arbres suite aux élagages peut nous être mise à disposition par le service déchets de la Communauté d'agglomération d'Evreux.
- Monsieur COLLAS contacte des fournisseurs afin d'obtenir les trois devis nécessaires pour chaque opération d'investissement, des demandes de devis pour des travaux supérieurs à 4 000 € sont sur le site de la commune(www.normanville.com)

- Monsieur COLLAS demande de prendre rendez vous avec un responsable du Service voirie de la Communauté d'Agglomération d'Evreux pour faire un état des lieux de la voirie de la commune.

- **Commission urbanisme**

Une réunion de la commission urbanisme s'est tenue le 17 avril 2008 en mairie.

Lors de cette réunion 3 points ont été abordés.

- Les projets en cours,
- La restructuration des équipements de la commune,
- Les projets prospectifs.

Projets en cours

- Déménagement d'une entreprise actuellement implantée sur Normanville, qui cherche à s'agrandir.
- Création d'un lotissement route de la vallée (entre les pâquerettes et le Mont moulant). Ce projet comporterait une dizaine de lots.

Restructuration des équipements de la commune

- Les abords de la mairie - Suppression des bâtiments autour de la mairie et création d'un parking,
- Le local technique - Modification ou déplacement du local technique, mise aux normes,
- Local pour le centre aéré et salle des associations. Création d'un bâtiment près des écoles pour bénéficier des infrastructures existantes.

Projets prospectifs

- Création d'un lotissement entre le route de la vallée et la rue su stade.

Ce projet nécessiterait la création d'une nouvelle station d'épuration et une modification d'accès aux lotissements

- Déplacement du terrain de football

Ce projet est à long terme et dépend de l'implantation du lotissement

- **SIVOS**

Madame PICARD, conseillère municipale informe les membres du Conseil Municipal :

- de son élection au SIVOS de Normanville et Saint Germain des Angles en qualité de Présidente lors de la réunion syndical du 31 mars 2008,
- du départ d'Anita ROUSSELIN, adjoint technique suite à son déménagement,
- de la prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 18 mai 2008 de la secrétaire du SIVOS.

Le compte administratif 2007 et budget primitif 2008 ont été adoptés.

- **Conseil communautaire de la communauté d'Agglomération d'Evreux**

Suite au conseil communautaire du 21 avril 2008, Monsieur VIVIER présente les délégués aux différentes commissions de la Communauté d' Agglomération d' Evreux.

Monsieur VIVIER Philippe, Maire de Normanville

6^{ème} commission – Commission des finances

7^{ème} commission – Commission de la voirie

Monsieur MABIRE Arnaud, 1^{er} adjoint au Maire

3^{ème} commission – Commission de l'Aménagement de l'espace communautaire, de l'urbanisme, du soutien au développement des communes rurales, de la démocratie communautaire, des associations et de la communication.

4^{ème} commission – Commission de l'eau et de l'assainissement

Monsieur LANDAU Eric, 4^{ème} adjoint au Maire

2^{ème} commission – Commission du Développement durable, de la gestion des déchets ménagers, de l'énergie et des transports.

- SICOSSE

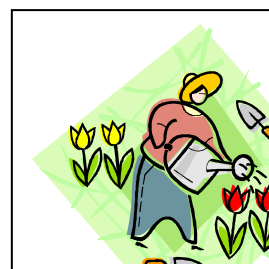
Réunion le 22 avril 2008, pour l'élection du président, Vice-Président et membres du bureau. Monsieur WALLARD a été élu Président, jusqu'en juin puisque les statuts seront revus.

- Commission animation/tourisme

Réunion du 2 avril 2008

- Maisons fleuries – Distribution des tracts dans les boîtes aux lettres des administrés par Monsieur POUSSIN.

Maisons Fleuries A NORMANVILLE



En 2008, la commune de Normanville renouvelle son inscription à la campagne des villages fleuris organisée par le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure.

A cette campagne s'ajoutera le concours des maisons fleuries. Un jury municipal effectuera un passage devant les maisons inscrites au concours et établira une sélection qui sera ensuite soumise au jury départemental. La date exacte de la visite du jury ne sera pas communiquée, mais sera comprise entre le 20 juin et le 10 juillet.

Nous vous remercions par avance de votre investissement en faveur du fleurissement de notre commune : si vous êtes intéressés, merci de nous retourner le bulletin ci-joint avant le 1^{er} juin 2008.



Attention : votre jardin doit être visible de la rue, le jury ne rentrera pas dans les propriétés.

✂ -----

Bulletin d'inscription à remettre
A la Mairie de Normanville pour le 1^{er} juin 2008
103, route de la vallée 27930 NORMANVILLE

| | |
|-----------|--|
| NOM | |
| PRENOM | |
| ADRESSE | |
| TELEPHONE | |
| E-MAIL | |

Merçi de choisir une seule catégorie d'inscription au concours :

| | |
|--------------------------|--|
| Jardin visible de la rue | |
| Fenêtres et balcons | |

▪ **Fête de l'été – Samedi 28 juin 2008.**

Programme théorique :

- 18 h 00 Représentation du Centre aéré
- 18 h 30 Chorale de l'école et des adultes
- 19 h 30 Apéritif & jeux divers (tir à la corde, etc....)
- 21 h 00 Groupe de musique (À définir)
- 22 h 30 Feu de Saint Jean.

▪ **Accueil du nouvel arrivant.**

Il est proposé qu'un élu aille accueillir le nouvel arrivant de son quartier avec un sac de bienvenue comprenant le dernier journal municipal et des documents de présentation.

▪ **Repas de quartier.**

Les membres de la commission ont soumis de généraliser la date du repas au 7 juin 2008. A ce jour, chaque quartier organise son repas.

Il serait nécessaire de créer un calendrier de dates à retenir.

• **SIVU CAP NORD EST**

Réunion du 24 avril 2008

Elue Présidente, Madame BENARD Catherine.

Madame CAMILLERI Nicole représentera la commune au sein du bureau du syndicat.

| |
|--------------------------|
| COURRIER DU MAIRE |
|--------------------------|

- Préfecture – Bureau de réglementation sécurité et prévention des risques, Courriers MULTI LOTS & Centre Commercial LECLERC suite au passage de la commission de sécurité ayant émis un avis défavorable,
- Trésor public – Monsieur le Maire donne l'autorisation à la Trésorerie municipale d'Evreux de réaliser des actes de poursuite jusqu'à l'acte de commandement,
- Associations Domaine des Pêcheurs & Château – Problèmes liés à la station d'épuration. La présidente informe Monsieur le Maire que la co-propriété sera gérée par un syndic, elle demande donc un état des lieux de ce qui est à la charge de l'association. Monsieur VIVIER se charge de répondre aux courriers,
- Monsieur CHAMPREDRON présente sa candidature au SICOSSE pour la fonction de Président,
- Monsieur PONIATOWSKI est candidat à la fonction de Président du SIEGE.

| |
|-----------------------------------|
| QUESTIONS ET SUJETS DIVERS |
|-----------------------------------|

- Recollement des archives après les élections municipales,
 - Définition de fonctions du personnel communal,
- Principe, règlement intérieur, réunion de la commission des ressources humaines,
- Réunion publique
- Présentation de l'équipe municipale,
SPANC,
Usine de traitement des eaux usées,
La date a été arrêtée au 30 mai 2008, elle est à confirmer,

- Bulletin municipal – Monsieur LANDAU se charge de contacter des fournisseurs pour l'élaboration du bulletin,
- Karaté – Les tatamis appartiennent à l'association, il faut donc faire une demande pour les utiliser,
- Préfecture – demande de port d'armes pour un administré dans l'exercice de ses fonctions,
- Vélo club de Normanville – Autorisation courses sur Normanville le 25 mai et 27 juin 2008
- Monsieur VIVIER fait parti du groupe de travail de la commission enfance & petite enfance de la Communauté d'Agglomération d'Evreux ,
- Divagation de vaches sur la voie publique (rue du Robichon), un courrier a été envoyé au propriétaire,
- Commission information/communication le 28 avril 2008 à 20 h 30,
- Commission des ressources humaines le 14 mai 2008 à 20 h 30 – Mise en place de fiche de poste pour les agents Mairie et SIVOS, Monsieur VIVIER rencontrera dans un premier temps les agents,
- La commission associative se déroulera le 5 juin 2008 à 20 h 30,
- La commune de Normanville participe à la nuit des étoiles du 8,9 & 10 août 2008, Caroline DUGUAY s'occupera de cette action,
- La collecte du SAVI a eu lieu le 18 et 19 avril 2008, les bénévoles ont récolté 1 337 kg de denrées alimentaires,
- Randonnée – repérage effectué le 26 avril 2008 pour la randonnée astronomique du 31 mai 2008 (20 h 30 en mairie) pour le bénéfice du Téléthon.
- Certains administrés se sont plaints du bruit que faisaient des personnes en utilisant des motos et pockets bikes. Un courrier est envoyé à la gendarmerie pour signaler cette nuisance,
- Le conseil municipal du 26 juin est reporté au 24 juin 2008.



Prochain Conseil Municipal : jeudi 22 mai 2008

ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

| | | |
|---------------------------|------------------------|-------------------------|
| Philippe VIVIER | Arnaud MABIRE | Claudine COVRAT |
| | | |
| Jean-Pierre COLLAS | Eric LANDAU | Nicole CAMILLERI |
| | | Absente excusée |
| Maryvonne DIVETOT | Caroline DUGUAY | Marie HEDOUIN |
| | | Absente excusée |
| Viviane HUYGHE | Patrick LECLERC | Régis PETIT |
| | | |
| Véronique PICARD | Alain SIMARD | Antonia TAUPIN |
| | | |